



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 10 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi dix juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Adjointes, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Karim BENBACHIR, Séverine CAMUS, Conseillers Municipaux.

Philippe BERTOIS donne pouvoir à Florence ROUXEL pour le représenter

Nathalie NOEL donne pouvoir à Isabelle DUONG pour la représenter

Kenny ROJAS donne pouvoir à Denis LAMY pour le représenter

Mesdames et Messieurs Carole ROGERS, Aurélie DEMARCY, Patrick NUTTENS et Christophe MARTIN sont absents excusés.

Monsieur Yannick TANGUY est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h15.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021.

Participation communale aux travaux de voirie sur le parking de l'accueil éducatif de l'école (fonds de concours).

Madame le Maire informe le conseil municipal que le revêtement enrobé à chaud du parking de l'accueil éducatif de l'école peut être réalisé avec participation, par fonds de concours, de la Communauté de Communes de Pont-Audemer-Val-de-Risle (CCPAVR).

Cette modalité doit faire l'objet d'une délibération de la commune d'une part et de la CCPAVR d'autre part.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'actuel parking en gravillon de l'accueil éducatif, ce qui représente 530 m² d'enrobé. Les travaux devraient être entrepris cet été.

Pour l'instant, le marquage au sol n'est pas prévu mais pourra être intégré à la campagne de marquage de l'année prochaine.

D'après les devis réalisés par les services de la communauté de communes, les dépenses sont estimées à :

- pour la fourniture et la pose de bordures : 1 947.67€ HT, entièrement pris en charge par la commune ;
- pour la réalisation d'un enrobé à chaud : 14 613.48€ HT ; montant total payé par la CCPAVR et financé à 50% par la commune et à 50% par la Communauté de Communes soit 7 306.74€ HT (sept mille trois cent six euros et soixante-quatorze centimes hors taxes) de reste à charge pour la commune, qu'elle versera à la CCPAVR.

Le montant total que la commune devra payer pour ces travaux s'élève donc à 9 254,41€ HT.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les travaux et les dépenses en résultant.
- approuve la participation à ce fonds de concours pour sept mille trois cent six euros et soixante-quatorze centimes hors taxes.
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au versement de ce fonds de concours.

Questions diverses

Sécurité à la sortie de l'école

Madame le Maire relate un problème de sécurité survenu à la sortie de l'école. Madame Rivière, directrice de l'école a eu une altercation avec un automobiliste qui voulait déplacer et franchir les barrières mises en place par la commune. Un rendez-vous en mairie est prévu avec l'intéressé.

Madame Séverine CAMUS demande s'il existe une plateforme pour déposer un signalement dans le cas d'altercation. Ce système existe dans le cadre hospitalier.

Circulation en sens interdit

Monsieur Karim BENBACHIR témoigne d'une vitesse excessive et en contre sens sur le chemin Perrey. Le panneau "sens interdit" a disparu et a été temporairement remplacé par une barrière.

Il est proposé de mener une réflexion sur la mise en sécurité de cette voie de circulation, sans empêcher le passage du camion de poubelles.

Madame Séverine CAMUS ajoute que le sens unique Chemin du Vieux Chêne n'est également pas toujours respecté.

Toutes ces questions pourront être étudiées en commission voirie.

Le devenir du collège

Madame le Maire rend compte de sa réunion avec le président du département et le vice-président en charge de l'économie à la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle sur le devenir du collège.

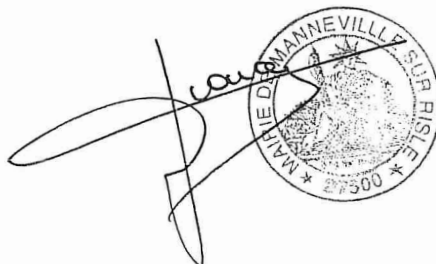
Le coût de démolition est estimé à 1,2 millions d'euros. Une étude va être menée pour déterminer le coût d'une dépollution pour une possible réutilisation des locaux.

Projet d'école d'arts du cirque

Madame le Maire a rencontré un professionnel des arts du cirque qui souhaite proposer des activités sur la commune. Il demande à pouvoir occuper le gymnase du collège pour organiser des stages à destination des jeunes sur la semaine du 16 au 20 août prochains.

Madame le Maire clôt la séance à 19h05.

La prochaine séance est fixée au jeudi 08 juillet 2021 à 18h30.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MANNEVILLE SUR RISLE" around the top edge and "Mairie" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem featuring a tree and a building. The signature is a cursive script that appears to read "Camus".